

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2925

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention au Comité de jumelage de Saint Priest en Jarez pour le projet de construction de 34 latrines et de 2 captages d'eau de pluie dans 10 écoles et collèges de l'île Sainte Marie à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2925**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention au Comité de jumelage de Saint Priest en Jarez pour le projet de construction de 34 latrines et de 2 captages d'eau de pluie dans 10 écoles et collèges de l'île Sainte Marie à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine de Lyon (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du Millénaire des Nations-Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Depuis 17 ans, il existe un jumelage de coopération entre la Commune de Saint Priest en Jarez dans la Loire et l'île Sainte Marie à Madagascar. Le comité de jumelage intervient dans le domaine de l'éducation sur des projets de fonctionnement des établissements. En ce moment, le comité travaille sur un projet "santé scolaire" qui a été proposé et progressivement amélioré par leurs partenaires sainte mariens. Il met l'accent essentiellement sur les actions de prévention. A ce titre, le comité a aidé à la réalisation de diverses adductions et constructions de latrines.

Malgré divers projets d'adductions d'eau et de réalisation de latrines dans les établissements de l'île, plusieurs établissements demeurent sous équipés et essentiellement les collèges dont 2 n'ont strictement aucun toilettes. Cette question de l'assainissement en milieu scolaire est la plus cruciale.

L'objectif de ce projet est donc d'améliorer l'environnement sanitaire et la santé des 4 026 élèves, par la construction de latrines et de captages d'eau de pluie dans 6 écoles et 4 collèges d'enseignement général (CEG) de l'île de Sainte Marie. 11 blocs toilettes pour 34 cabines et urinoirs, et 2 captages d'eau de pluie.

Le projet est évalué à un total de 68 523 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 46 000 €.

Lors de sa séance du 29 février 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 31 000 €, Veolia eau apportant 15 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 16 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet de construction de 34 latrines et 2 captages d'eau de pluie dans 10 écoles et collèges de l'île Sainte Marie à Madagascar,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 31 000 €, au titre de l'année 2012, au Comité de jumelage de Saint Priest en Jarez, dont le siège est situé Maison des Associations, 7, rue du 8 mai 1945 - 42270 Saint Priest en Jarez,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Comité de jumelage de Saint Priest en Jarez, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 16 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.